



SECTION
DE LA
MARNE



Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP

19 avril 2020

Audio-Conférence Marne du 17 avril 2020

3^e audio-conférence le 17 avril 2020 en présence de la Direction (RH, BIL...), des membres du CHS (médecin de prévention, assistante de prévention, secrétaire du CHS) et des Organisations Syndicales.

Campagne IR

Pour infos, en un clic, sur le site **FO51** :

- ▶ Note DGFIP du 16 avril 2020 campagne IR
- ▶ Usagers : mail déclaration automatique
- ▶ Usagers : mail déclaration en ligne

En introduction, quelques éléments de cette note :

- ▶ Pas d'accueil physique durant la période de confinement avec une limitation d'agents en présentiel
- ▶ « Les effectifs présents en période de confinement doivent se limiter au strict nombre d'agents minimal pour assurer les tâches qui relèvent du PCA (Plan de Continuation de l'Activité) »
- ▶ « ...les personnes en situation de fragilité (au regard des 11 critères définis par la médecine de prévention) ne peuvent en aucun cas être présents dans les services : ils sont soit en télétravail, soit en autorisation spéciale d'absence »
- ▶ « Une partie de l'activité PCA est effectuée, par ailleurs, par des télétravailleurs. Cette

modalité doit être privilégiée autant que possible »

- ▶ « Le responsable de service s'assure que les espaces de travail et l'environnement de travail permettent la distanciation sociale »
- ▶ « Chaque agent est également responsable du nettoyage de son poste de travail (téléphone, clavier...) et du respect des règles d'hygiène lors de l'utilisation des équipements collectifs »
- ▶ Les réunions sont déconseillées. Si leur organisation est indispensable, elles doivent se faire sous conditions strictes : **distance minimale de 2m entre chaque participant**, réduction des durées de réunion, aération de la pièce.

Si cette distance de 2m est valable pour une réunion (temps limité), c'est donc plus que recommandé pour les agents dans les services : avoir un seul agent par « marguerite » par exemple...

Pour la Marne, le standard téléphonique de Reims (SVI) permet de gérer de façon autonome les messages d'accueil, de gérer des files d'attente et de stocker dans un fichier les numéros des appelants.

Ce SVI profitera à tous les SIP du département en mettant en place un dispositif départemental d'accueil téléphonique basé sur la collecte des numéros des appelants et la répartition de listes

Section FO-DGFIP de la Marne

DDFiP 12 rue Sainte Marguerite 51000 Châlons en champagne
Secrétaire Départemental : Sylvain COMMENCAIS Tél : 06 17 40 61 39
Mail provisoire : fo.dgfip51@gmail.com
Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/051/>

de numéros à rappeler entre des agents situés, soit à leur domicile, soit sur le lieu de travail.

Une liste de contre-appels (numéros à rappeler des usagers) sera gérée quotidiennement par la PRAE et sera dispatchée entre les agents participant à l'accueil téléphonique (locaux DGFIP ou domicile).

La DG a annoncé l'ouverture de l'application e-contact sous le portail de la PIGP (Portail Internet de la Gestion Publique) en consultation à domicile ce qui permettra le traitement des messages e-contacts ne nécessitant pas la consultation des données personnelles.

Matériel

► Téléphones portables et carte SIM vont être fournis aux agents participant à l'accueil téléphonique à leur domicile.

► PC portables : 32 agents équipés + 39 PC en attente (20 en attente de livraison, 13 en reconfiguration, 6 en attente de la DG).

Locaux

► Concernant la cellule téléphonique de Reims, les agents dédiés seront affectés sur un poste de travail non partagé, travailleront par demi journée chaque jour sur cette mission.

Rappel : chaque agent doit nettoyer son poste de travail avec lingettes mises à dispositions

► Il est rappelé aux chefs de services de calibrer au strict nécessaire les agents en présentiel pour avoir un taux de présence physique autour de 40 % dans les locaux. Ce taux n'est en aucun cas un plancher.

Documentation

► transmise par mail dans les services
► 19 fiches précises effectuées par la PRAE en complément

COVID-19 / Hygiène et Sécurité

► Cas COVID-19

A ce jour, pas de nouveau cas de suspicion ou avérés de COVID-19 au sein de la DDFiP de la Marne soit au total 30 depuis le début de la pandémie.

Rappel : avant toute reprise d'activité d'un agent, le médecin de prévention autorise son retour après entretien. Le chef de service n'a aucun pouvoir en la matière.

► Masques

Sur la dotation de 850 masques livrés le 2 avril, 513 ont été distribués à la date du 17 avril. Une nouvelle dotation de 4300 masques est arrivée le 16 avril (pour une période 25 jours).

L'attribution est effectuée toujours de la même façon avec une possibilité supplémentaire pour certains agents qui doivent occasionnellement réduire leur distanciation (ex : agents dans les SIP)

► Gels, Lingettes, Savons, Gants

Le stock est reconstitué quotidiennement en local.

Rappel : traitement du courrier à J+1 voir J+2 pour laisser un temps de décontamination

► Nettoyage des sites

Concernant le site de Reims, un renforcement du nettoyage sera effectué en complément du nettoyage habituel soit quotidiennement (hall d'accueil) ou tous les vendredis (salle 208).

La moquette du hall est nettoyée tous les 15 jours comme à son habitude. Des questions se posent sur sa pérennité : sujet qui sera débattu au-delà du confinement.

Le local courrier de Reims, Châlons Direction, Châlons Tirlet est nettoyé quotidiennement.

Pour Épernay, pas de nettoyage car il n'est pas utilisé.



Section FO-DGFIP de la Marne

DDFiP 12 rue Sainte Marguerite 51000 Châlons en champagne
Secrétaire Départemental : Sylvain COMMENCAIS Tél : 06 17 40 61 39
Mail provisoire : fo.dgfip51@gmail.com
Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/051/>

Ressources Humaines

► Situation des agents

La répartition des effectifs est quasi stable :

- présentiel : 16 à 17 %
- télétravail : 26 à 27 %
- ASA Covid-19 : 51 à 52%
- autres absences : 4 à 5 %

► Agents isolés

Pour un certain nombre d'agents, le sentiment d'isolement se fait de plus en plus insistant.

Les agents en ASA ou en télétravail n'ont pas choisi cette situation.

La Direction va demander aux chefs de services de communiquer vers les agents (ex : point hebdomadaire rapide de la situation du service par mail...)

► Stagiaires ENFiP

Confirmation des dates d'arrivées dans les services de la Marne des stagiaires B (11 mai) et stagiaires A Inspecteurs (18 mai).

Vu les circonstances inédites, les agents ne seront pas pénalisés si leur installation est décalée (ex : prise d'un logement décalée...)

► Restauration

Suite au [Décret n°2020-404 du 7 avril 2020](#) concernant l'indemnisation des frais de repas, la Direction accepte une attestation sur l'honneur jusqu'au vendredi 17 avril.

A compter du lundi 20 avril, l'agent devra fournir un justificatif (ticket de caisse même si ce sont des achats multiples dans un supermarché...).

Une note des services RH devait être envoyée le 17 avril pour les sites de Châlons, Épernay et Reims (restauration collective).

Les autres sites (ticket restaurant) seront contactés ultérieurement : les RH attendent des précisions de la DG.

► Congé, RTT : ordonnance du 15 avril

Une ordonnance concernant la prise de RTT et congés durant la période d'urgence sanitaire est paru au JO le 16 avril : [Ordonnance n°2020-430 du 15 avril 2020](#)

Elle précise les critères et le nombre de jours de RTT et congés imposés durant la période de confinement pour les agents en ASA.

Une circulaire DGFIP est en cours.

F.O.-DGFIP a précisé au Directeur la possibilité de marge de manœuvre offerte aux chefs de services et a rappelé le paradoxe entre les discours de nos gouvernants (cf les propos du Président de la République le 13 avril faisant l'éloge des agents de la Fonction Publique) et cette ordonnance « punissant » les agents absents des services, en tout cas, pas par choix !!!

► Régularisation horaires

Les régularisations s'effectuent avec un décalage de quelques jours. Chaque agent doit veiller à noter ses horaires de présence que ce soit en journée incomplète ou en dépassement
Rappel : aucune perte d'heures par écrêtement

Autres Missions

► SIE

Renfort sur Reims de 3 agents et support d'agents du Contrôle pour les relances (1500 en attente)

► Trésoreries Hospitalières

Les services font face à la situation malgré occasionnellement des flux plus importants.

Situation post-confinement

Le déconfinement progressif doit être mis en place à compter du 11 mai.

A ce stade, aucune directive de la DG sur le retour des agents, les espaces de travail dans les services...

PROCHAINE AUDIO-CONFÉRENCE VENDREDI 24 AVRIL

N'hésitez surtout pas à me faire remonter toutes difficultés, questions, remarques...

Section FO-DGFIP de la Marne

DDFiP 12 rue Sainte Marguerite 51000 Châlons en champagne
Secrétaire Départemental : Sylvain COMMENCAIS Tél : 06 17 40 61 39
Mail provisoire : fo.dgfip51@gmail.com
Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/051/>